

Séance du 15 octobre 2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 octobre 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, MM. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

A DONNE POUVOIR : Mme Chabaud-Nadin à M. Neys.

ABSENTE : Mme Belbaraka.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Destin présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : FONCIER - Acquisition à la SCI Mestelenia d'un terrain sis 4 chemin du Moulin de Bacheforès.

La SCCV Domaine de Saint-Roch a obtenu le 8 mars 2010 le permis de construire n° 064 102 09B0068 afin de réaliser un ensemble immobilier de 12 logements sis 4 chemin du Moulin de Bacheforès.

Dans le cadre de cette autorisation d'urbanisme, la commune a prescrit une cession de terrain portant sur la parcelle cadastrée AM 607, en vue de procéder à un aménagement de voirie consistant en un élargissement de la voie.

La SCI Mestelenia est depuis devenue propriétaire des terrains concernés en lieu et place de la SCCV Domaine de Saint-Roch, la prescription d'urbanisme précitée lui étant, en conséquence, devenue opposable. Dans ce contexte, et après accord du vendeur sur le caractère gratuit de la transaction, le conseil municipal avait autorisé, par délibération du

18 juillet 2013, l'acquisition à la SCI Mestelenia, de la parcelle AM 607, d'une superficie de 93 m².

La SCI Mestelenia étant depuis revenue sur le principe de la cession à l'euro symbolique, des négociations ont été menées avec cette société et son conseil. Un accord est intervenu pour un prix de cession de 100 € le mètre carré, soit un prix total de 9 300 €, montant compatible avec l'avis de France Domaine en date du 1^{er} avril 2015.

Il est ici précisé, pour information, que le conseil municipal a validé lors de la séance du 16 octobre 2014, une acquisition de terrain chemin du Moulin de Bacheforès aux époux Laporte (en vue de réaliser un aménagement de voirie) également au prix de 100 € le mètre carré.

Tous les frais inhérents à cette transaction seront à la charge de la commune.

Cette délibération annule et remplace celle du 18 juillet 2013.

Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents permettant la concrétisation de cette acquisition avec la SCI Mestelenia ou toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.